

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 22 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marcel GOLBERY, Yann BIDON, Marjorie CHAIZE, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, David CHIZAT, Frédéric MOSER, Jean-Claude DUFOUR, Bernard JAVAZZO

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Nora BELATTAR a donné pouvoir à Maryse Michaud
Roger MAJDALANI a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE
Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Wilfrid COUPE
Anne DEMOND a donné pouvoir à Dominique LARGE
Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Patrice LANGIN
Adel BOUSSETTA a donné pouvoir à Daniel DELEAZ
Bernard GRANDJEAN a donné pouvoir à Jean Claude DUFOUR

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Javazzo est désigné secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2018

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 27 mars 2018.

COMPTE RENDU AFFICHE DU 24 MAI 2018 AU 24 JUIN 2018

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1^{er} juillet 2014.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1- Cession d'un immeuble et terrain, parcelle AL 179-55 rue Roger Salengro 69310 PIERRE-BENITE

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions le groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

DECIDE de vendre l'immeuble à usage d'habitation situé 55 rue Roger Salengro, bâtiment composé d'un rez de chaussée et de trois étages desservant une chambre, 5 logements (2 T1, 2 T3, et 1 T4), ainsi qu'un local commercial au groupe Action Logement Alliade Habitat, sise 173 avenue Jean Jaurès - 69364 LYON CEDEX 07, pour un montant de 410 000 €, conformément à l'avis des domaines.

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

DIT que les recettes sont inscrites au budget 2018.

2- Désaffectation différée d'une partie de la parcelle AK 23 sise 21 avenue de Haute Roche 69310 PIERRE-BENITE

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 4 du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions le groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

CONSTATE la désaffectation différée d'une partie de la parcelle cadastrée AK 23 sur laquelle est édifié un immeuble à usage d'habitation appartenant à la commune et sis 21, avenue de Haute Roche à Pierre-Bénite.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente sous conditions suspensives de désaffectation et déclassement relative à ce bien et tous les actes y afférent.

3- Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale proposée par le Centre de Gestion 69

Rapporteur : Maryse MICHAUD

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

APPROUVE l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire en matière de litige de la fonction publique territoriale proposée par le CDG69, médiateur compétent dans le cadre de l'expérimentation nationale

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le centre de gestion 69 et tous les documents y afférents

4- Renouvellement de la mise en place d'un comité technique et d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail communs entre la mairie de Pierre-Bénite et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Rapporteur : Sandrine COMTE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un comité technique et un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail communs entre la Ville de Pierre Bénite et le Centre Communal d'Action sociale

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette création

5- Comité Technique – Fixation du nombre de représentants du personnel et maintien du paritarisme

Rapporteur : Sandrine COMTE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 7 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 4, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, sachant que pour un effectif des agents relevant du comité technique au 1^{er} janvier 2018 compris entre 50 et 349 agents, le nombre de représentants peut varier de 3 à 5.

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, dans l'objectif de garantir le dialogue social.

DECIDE le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité dans un objectif de transparence des débats et prises de position.

6- Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail – Fixation du nombre de représentants du personnel et maintien du paritarisme

Rapporteur : Sandrine COMTE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 7 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 4, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, sachant que pour un effectif des agents relevant du comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail au 1^{er} janvier 2018 supérieur ou égal à 200 agents, le nombre de représentants peut varier de 3 à 10.

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, dans l'objectif de garantir le dialogue social.

DECIDE le recueil, par le d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail, de l'avis des représentants de la collectivité dans un objectif de transparence des débats et prises de position.

7- Attribution des subventions 2018

Rapporteur : Wilfrid COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'accorder la subvention relative à l'Envol Trophée, d'un montant de 21 000 €, au PB Athlétisme

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches relatives à ce versement

POLE FAMILLE

8- Modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs – Maison de l'Enfance Jacques Duclos

Rapporteur : Dominique LARGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et 3 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

APPROUVE le nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs de la Maison de l'Enfance Jacques Duclos.

9- Convention de partenariat entre la ville et la Métropole pour adhérer au service la classe.com

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Métropole concernant l'Espace Numérique de Travail (ENT) « laclasse.com » ainsi que tout document y afférent,

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2018 (service scolaire).

POLE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

10- Programmation 2018 des crédits Politique de la Ville – Subvention des partenaires financiers pour les actions portées par la commune – Participations communales aux actions des différents opérateurs

Rapporteur : Marguerite LENOBLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la programmation des crédits spécifiques de la politique de la Ville 2018 et les participations communales sollicitées par les opérateurs,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le versement des subventions de l'Etat, de la Région, de la Métropole de Lyon et de tout autre partenaire financier pour chacune des actions portées par la Commune, et à signer tous les documents afférents à ces démarches,

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

11- Demande de changement de zonage pour la parcelle AE591

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

MANDATE Monsieur le Maire afin qu'il adresse ses nouvelles demandes à la Présidente de la Commission d'enquête.

DEMANDE un changement de zonage pour la parcelle AE591 tel que précisé ci-dessus.

DEMANDE à ce que cette demande de changement soit versée à l'enquête publique.

12- Rapport annuel 2017 de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Rapporteur : Marie-Noëlle DUFOUR

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel de l'Agence Régionale de Santé sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Le Maire lève la séance à 20h 00